

## FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET FINANCEMENTS OFAJ 2020 : ECHANGES DE JEUNES FRANCO-ALLEMANDS / FORMATIONS ENCADRANTS D'ÉCHANGES DE JEUNES

---

**OFAJ** Porté par : OFAJ  
**DFJW** Date de clôture : 30 octobre 2020

### Description :

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), fondé en 1963 par le traité franco-allemand de coopération, a pour mission de resserrer les liens entre la jeunesse en France et en Allemagne. Les échanges et projets qu'il soutient sont multiples et ont pour but de favoriser l'apprentissage interculturel et linguistique, de promouvoir une éducation aux valeurs citoyenne et démocratique et d'inciter des jeunes à s'engager.

Le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement est centrale OFAJ. A ce titre, il gère une enveloppe de subvention OFAJ dédiée au réseau de la Ligue.

L'enveloppe OFAJ 2020 permet de financer :

- des projets de formations pédagogiques destinées aux encadrants d'échanges de jeunes franco-allemands/ trinationalaux. Les formations doivent porter sur les méthodes et les approches pour permettre la rencontre de jeunes issus de France et d'Allemagne.
- des projets de rencontres franco-allemandes/ trinationales de jeunes en présentiel.
- projets de rencontres de jeunes dans le domaine socio-professionnel.

### Modalités et démarches :

Tout porteur de projet intéressé doit, dans un premier temps, prendre contact avec Julien MEYER ([jmeyer@laligue.org](mailto:jmeyer@laligue.org)).

### Critères d'éligibilité :

#### Eligibilité du porteur de projet

Tout porteur du réseau Ligue/ UFOLEP/ USEP (fédérations, associations affiliées...).

#### Partenaire éligible

Toute organisation du secteur public/privé implantée en Allemagne.

#### Publics bénéficiaires

- **Formations** : encadrants d'échanges franco-allemands, aucune limite d'âge ; max. 50 participants.
- **Rencontre de jeune** : jeunes de 3 à 30 ans

Période pendant laquelle le projet doit se dérouler : les projets peuvent se dérouler jusqu'au 31/12/2020.

#### Durée

Entre 4 et 21 jours sur le lieu du séjour. La journée des trajets aller et retour compte pour un jour. Le calcul du nombre de jours s'effectue en comptant le nombre de nuitées passées sur le lieu de la rencontre/ la formation.

## Financements et/ou ingénierie :

### Dépenses éligibles

- Déplacements : trajets aller-retour vers/depuis le lieu de séjour, déplacement pendant le séjour
- Hébergement pendant la durée du séjour
- Repas pendant la durée du séjour
- Salaire des animateur /s
- Honoraires pour un intervenant
- Sorties/visites culturelles et sportives pendant le séjour
- Matériel nécessaire aux activités du séjour
- Location d'une salle de réunion pendant le séjour

### Dépenses non éligibles

- Toute dépense effectuée en dehors des dates du séjour
- Cadeaux offerts entre partenaires

### Financements

- uniquement les frais mentionnés ci-dessous peuvent faire l'objet d'un soutien financier :
  - Frais de voyage :  
Jeunes & Encadrants: nombre de km entre le lieu de départ des participants vers le lieu du séjour x 0,18€ (0,27 pour les JAMOS) x nombre de participants  
Outil de calcul des distances : <https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html>
  - Frais de séjour : nombre de participants x nombre de jours x 45 €
  - Frais de programme : nombre de jours x forfait pouvant aller jusqu'à 375€ (625€/jour pour projets JAMO/ trinationalaux)
  - Animation linguistique : nombre de jours x forfait pouvant aller jusqu'à 150 €
- Modalités de versements :
  - Versement d'un acompte de 80 % avant le début de l'échange.
  - Versement du solde une fois le décompte de subvention approuvé par l'OFAJ.

**!** La subvention de l'OFAJ ne peut pas dépasser les coûts du projet en question.

### **Informations complémentaires :**

De nouveaux financements pour ce type de projets sont prévus pour l'année 2021.

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Julien Meyer

Coordinateur de projets franco-allemands

[jmeyer@laligue.fr](mailto:jmeyer@laligue.fr)

+33 1 43 58 97 96